

**Communauté de Communes du Pays de Maïche**

**Protection réglementaire des captages de Groisière, Mairie et Combe du Château situés sur la commune de Battenans-Varin**

**Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire du 13 octobre 2023 à partir de 9h00 au 27 octobre 2023 jusqu'à 17h00**

	<b>Nom - Prénom</b>	<b>OBSERVATIONS déposées par voie électronique</b>
<b>1</b>	<i>Hubert BELZ</i>	<p><b>Sujet:</b> <i>Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique</i></p> <p><b>Message:</b> <i>Monsieur Le Commissaire Enquêteur bonjour,</i> <i>Trouvez ci-dessous quelques remarques concernant Varin et le réservoir de la Combe au Château:</i></p> <p><i>Il est indiqué dans la pièce 5 du document technique P19 vulnérabilité Routes: "Un chemin forestier passe sur le talus au-dessus du captage de la Combe du Château" Il me semblerait plus juste d'indiquer "le réservoir est en appui du chemin forestier et intégré dans le talus de maintien de ce dernier (voir photo P11, où il manque la photo intérieure du réservoir comme les autres Pourquoi ?)</i></p> <p><i>Au cours du chantier de rénovation de ce réservoir, J'ai été présent quasiment chaque jour pour voir la situation. L'eau arrive de manière diffuse à environ 1m sous le chemin sur une hauteur de quelques dizaines de cm, largeur pas nette mais avoisinant le mètre. Le maitre d'ouvrage et/ou maitre d'œuvre ont probablement fait des photos. Le chemin est comme un dernier filtre constitué sur toute la hauteur de matières plutôt granuleuses (marne et calcaire). Ce qui laisse entrevoir une grande fragilité liée au tassement.</i></p> <p><i>J'avais proposé à Véolia de faire un sondage de l'autre coté du chemin, pour s'assurer qu'il n'y avait pas un tuyau qui descende des parcelles adjacentes, comme semblait le dire Mme Boillon Cécile qui n'avait plus qu'un vague souvenir du réseau privé mis en place par nos aïeux, dont mon grand père Renaud Albert</i></p> <p><i>Réponse du maitre d'ouvrage: ce n'est pas de nos compétences, adressez vous à l'ARS. Il n'y a aucune trace de métaux dans nos fouilles coté réservoir et ancien réservoir.</i></p>

*Force est de constater est de constater que le document d'enquête est très vague sur la provenance: "Son bassin d'alimentation correspond probablement à une partie du Montolivot, situé sur le versant Nord-Est de la combe du Château..."*

*Je me permets d'indiquer qu'à la hauteur même du réservoir, sur ce versant nord-est, sur la parcelle D36 et peu avant le bois, vous trouverez une série d'environ 6 affaissements successifs et quasiment en ligne. Pourquoi ?*

*Vieil arrachage de souche?*

*Affaissement naturel du sous-sol?*

*Affaissement au dessus d'une prise d'eau ancestrale?*

*Pour conclure sur ce point*

*Au regard de la fragilité du chemin, drain naturel du captage, la préconisation qui vise à protéger celui-ci me semble floue et faible "limiter SI POSSIBLE l'accès au chemin".*

*C'est à dire?*

*Les travaux forestiers demeurant nécessaires, il me semblerait bon de sécuriser le passage par un renforcement du chemin sur 5 à 10m (par un genre de rehausse type platelage, pont béton..... . ce qui par ailleurs, pourrait permettre d'en limiter la charge, tout en gonflant le budget prévisionnel).*

*Reste que le trafic ne doit pas se reporter sur le flanc nord-est soit l'ensemble du PPR , notamment le chemin parallèle un peu plus haut entre les parcelles D35 et D36*

*Autre point*

*Courrier aux propriétaires concernés par PPR et PPI*

*Ayant aidé un propriétaire, je suis surpris de ne pas avoir la même cartographie que l'enquête publique pour situer PPI et PPR et que les parcelles cadastrées soient référencées sans plan de cadastre associé, ce qui aurait probablement permis d'éviter certaines erreurs de parcellaire dans le document.*

*Pour terminer, au regard de l'enjeu sur l'eau, en l'état de la fragilité et faiblesse de la ressource de la combe au château, il me semblerait utile et nécessaire de l'interconnecter avec un autre réseau avec alimentation gravitaire depuis Champs Prenot ou Battenans village....*

		<p><i>L'eau étant un enjeu fort, il me semble nécessaire d'informer les consommateurs sur sa qualité donnée par l'ARS. Sauf erreur de ma part celle-ci doit être jointe au relevé de consommation au moins une fois l'an. Ce n'est pas le cas, la dernière reçue pour 2022 était celle de Battenans alors que notre habitation est à Varin, donc sur le réservoir de la combe au château</i></p> <p><i>Par ailleurs, même soucis pour l'affichage municipale, ce qui n'est pas toujours le cas, exemple ce vendredi 14/10/23 sur le panneau de Battenans: Aucun document ARS concernant l'eau, alors qu'il suffit de retirer le document pour mettre les analyses suivantes.</i></p> <p><i>Quant à Varin, le dernier affichage municipal est celui du 1er tour des élections présidentielles à Battenans Varin, dont je tairai le nom.</i></p> <p><i>Début Juillet, j'ai affiché moi, même non pas à l'intérieur du panneau de Varin mais à l'extérieur, les résultats d'analyse ARS que j'avais demandés à la secrétaire de mairie. Document qui a été arraché dans la journée même et que j'ai soigneusement recollé.</i></p> <p><i>Merci M. Le Commissaire enquêteur pour votre accueil et nos échanges en mairie ainsi que l'attention que vous voudrez bien accorder à ce message</i></p> <p><i>Cordialement</i> <i>Hubert BELZ</i></p>
2		